



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3860

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan d'actions en faveur de la redynamisation commerciale de la Presqu'île de Lyon suite aux impacts du mouvement des Gilets jaunes - Attribution de subventions aux associations My Presqu'île, Mouvement Carré Nord Presqu'île et Village des Créateurs

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3860**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Plan d'actions en faveur de la redynamisation commerciale de la Presqu'île de Lyon suite aux impacts du mouvement des Gilets jaunes - Attribution de subventions aux associations My Presqu'île, Mouvement Carré Nord Presqu'île et Village des Créateurs**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Depuis le 17 novembre 2018, le mouvement des Gilets jaunes a fortement impacté l'activité commerciale du centre-ville de Lyon avec des manifestations hebdomadaires le samedi, voire certains dimanches, au cœur des linéaires marchands.

Ces manifestations ont eu pour conséquence une forte diminution du chiffre d'affaires des commerces du centre-ville pour plusieurs raisons :

- le blocage des accès autoroutiers à plusieurs reprises jusqu'en début d'année 2019 a contribué à détourner les consommateurs extérieurs, notamment lors de la Fête des Lumières, des fêtes de fin d'année et des soldes d'hiver, périodes majeures pour les commerçants,

- les débordements engendrés par ces manifestations ont découragé la clientèle habituelle du centre-ville de Lyon de s'y rendre, et les mesures de sécurité importantes mises en œuvre ont fortement contraint les accès au centre-ville aussi bien par la clientèle véhiculée que par les transports en commun,

- la clientèle touristique, notamment étrangère en forte augmentation ces dernières années (6 millions de touristes par an) a également fortement diminué, l'Office du tourisme de Lyon Métropole enregistrant jusqu'à 30 % de baisse de fréquentation depuis le début du conflit et une forte chute des ventes de visites touristiques sur Lyon.

Les acteurs du commerce, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint Etienne Roanne, la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR), les structures de management de centre-ville et les associations de commerçants, ont fait part d'une forte baisse de fréquentation de la clientèle, qui peine à revenir du fait de la longueur du mouvement et du maintien de mesures de sécurité importantes, malgré les mesures d'interdiction de manifester mises en place par la Préfecture. Ainsi, à fin mars 2019, les commerçants de la Presqu'île faisaient état d'une baisse moyenne de chiffre d'affaires de 30 % et d'un risque avéré de disparition de nombreuses activités ne pouvant disposer d'une trésorerie suffisante pour amortir l'impact de ce mouvement sur leurs performances économiques.

Les acteurs locaux (Métropole de Lyon, Ville de Lyon, chambres consulaires, structure de management de centre-ville My Presqu'île) ont engagé, depuis février 2019, un travail commun d'élaboration d'un plan d'actions destiné à relancer la fréquentation de la Presqu'île à l'issue des troubles, à travers des actions diversifiées et complémentaires d'animations commerciales et de promotion du territoire.

Ce travail a fait l'objet du dépôt d'une candidature conjointe de la Métropole et de la Ville de Lyon à l'appel à projets lancé par l'État en mars 2019, destiné à accompagner financièrement les actions d'animation et de promotion portées localement par les collectivités et leurs partenaires. Le 15 mai 2019, le territoire lyonnais a été retenu, comme 33 autres villes à l'échelle nationale, pour bénéficier de ce financement : le budget global du plan d'actions à mettre en œuvre est de 250 000 € dont 150 000 € apportés par l'État, 70 000 € apportés par la Métropole et 30 000 € apportés par la Ville de Lyon.

II - Les enjeux et orientations du plan d'actions partenarial en faveur de la redynamisation de la Presqu'île

Conçu dans un cadre partenarial, le plan d'actions est destiné à relancer la fréquentation de la Presqu'île de Lyon et de ses abords en valorisant la diversité des points de vente, les différentes ambiances commerciales, les spécificités du commerce local, les atouts urbains et touristiques de la Presqu'île, et en créant des événements festifs et de promotion à destination de la clientèle locale, métropolitaine, régionale et touristique.

Ce plan d'actions est destiné à être mis en œuvre par les représentants des commerçants (associations de commerçants, structure de management de centre-ville My Presqu'île). Il se structure en 2 grandes catégories d'actions :

- des actions d'animation de proximité (ex. : braderies, animations musicales, ateliers et visites de magasins, etc.) destinées à recréer du flux de manière diffuse au sein des différents secteurs commerçants de la Presqu'île : sud Bellecour, Terreaux, Carré d'Or, bas des Pentes, etc.,
- des actions de promotion du territoire, destinées à valoriser la "destination Presqu'île" auprès de la clientèle exogène et touristique, en mettant l'accent sur les atouts et spécificités du territoire.

III - Mise en œuvre du plan d'actions

Par délibération du Conseil n° 2019-3676 du 8 juillet 2019, la Métropole a approuvé la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de la redynamisation du centre-ville de Lyon et autorisé monsieur le Président à signer une convention de partenariat tripartite avec l'État et la Ville de Lyon, attributaire des financements étatiques.

Sur la base de cette convention, la Métropole est disposée à mettre en place une subvention exceptionnelle de 70 000 € pour cofinancer les actions portées par les opérateurs locaux représentant les commerçants (structure de management de centre-ville My Presqu'île, associations de commerçants). Cette subvention s'inscrit dans le cadre d'un plan de financement partenarial d'un montant total de 250 000 €, réparti de la façon suivante :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Total plan d'actions	250 000	Total partenaires	250 000
actions d'animations		État	150 000
actions de promotion		Métropole de Lyon	70 000
		Ville de Lyon	30 000

Dans ce cadre, la Ville de Lyon a financé à hauteur de 30 000 € l'action d'animation "Fête de l'été" réalisée dès juin 2019 par le collectif d'associations de commerçants du secteur sud Bellecour, en accord avec l'État.

La Métropole et la Ville de Lyon ont lancé conjointement, en juillet 2019, un appel à projets auprès des représentants des commerçants afin de sélectionner les opérations complémentaires bénéficiaires de ces fonds, sur la base d'un dossier de candidatures à remplir présentant :

- l'organisme candidat (objet, coordonnées, nature juridique, responsables, etc.),
- le montant total des actions proposées et le montant de subvention demandée aux financeurs publics (État, Ville de Lyon, Métropole) sachant que les opérations ne peuvent bénéficier de 100 % de financement public et qu'un cofinancement a donc été demandé aux opérateurs,
- les objectifs et les caractéristiques de chaque action proposée (nom, contenu, public ciblé, nombre de personnes bénéficiaires, lieu/périmètre de réalisation, calendrier, durée).

IV - Actions sélectionnées et participation financière de la Métropole

A l'issue de l'appel à projets, la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne et la CMAR ont procédé à l'analyse des dossiers réceptionnés, aussi bien sous l'angle budgétaire que sous l'angle de la pertinence de leur contenu vis-à-vis des enjeux et orientations du plan d'actions.

Cette analyse a été restituée aux financeurs du plan d'actions dans le cadre d'un comité d'agrément partenarial chargé de sélectionner les projets retenus. Cinq dossiers sont proposés pour bénéficier des fonds publics relatifs à l'opération nationale de revitalisation commerciale des centres villes.

Le montant total des actions retenues est de 271 858,40 € dont 197 264,40 € de financements publics sollicités, avec la répartition suivante :

Organisme	Territoires	Action(s) d'animation	Action(s) de promotion	Montant total des actions (en €)	Subvention demandée (en €)
Mouvement Carré Nord Presqu'île	Lyon 1er/2°	animation de Noël	illuminations inédite des rues	37 608,00	19 500,00
Carré Romarin	Lyon 1er	jardin des Pentes	-	14 500,00	11 600,00
Gambetta commerces	Lyon 7°	fête des enfants	-	7 486,00	5 240,00
My Presqu'île	Lyon 1er/2°	festival Retrouvailles	film promotionnel magazine avec guide des ambiances commerciales	204 200,00	155 000,00
Village des créateurs (VDC)	Lyon 1er		valorisation des marques du label VDC et de leurs distributeurs	8 064,40	5 924,40
Total				271 858,40	197 264,40

Pour l'ensemble des actions retenues, la Métropole versera une subvention de 70 000 € conformément à la délibération du Conseil n° 2019-3676 du 8 juillet 2019.

Au regard des compétences de la Métropole, cette participation est orientée vers le cofinancement des actions destinées à valoriser la "destination Presqu'île" auprès de la clientèle exogène et touristique, en mettant l'accent sur les atouts et spécificités du territoire.

Par conséquent, les financements de la Métropole seront ciblés au profit de 3 organismes dont les actions répondent tout ou partie à ce critère, selon la répartition suivante :

- My Presqu'île : 60 000 € pour le cofinancement de l'ensemble des actions proposées,
- Mouvement Carré Nord Presqu'île : 7 000 € pour le cofinancement des illuminations de rues,
- Village des créateurs : 3 000 € pour le cofinancement de l'ensemble des actions proposées.

Chaque programme d'actions est détaillé en annexe des projets de conventions de subvention passés entre la Métropole et chacun des bénéficiaires.

Le cofinancement complémentaire de ces actions sera apporté par l'État, en application de la convention tripartite signée avec la Ville de Lyon et la Métropole.

Répartition des financements du plan d'actions

Organisme	Montant total des actions (en €)	Montant des subventions demandées (en €)	Financement Métropole de Lyon (en €)	Financement Ville de Lyon (en €)	Financement État (en €)
Mouvement Carré Nord Presqu'île	37 608,00	19 500,00	7 000,00	-	12 500,00
Carré Romarin	14 500,00	11 600,00	-	-	11 600,00
Gambetta commerces	7 486,00	5 240,00	-	-	5 240,00
My Presqu'île	204 200,00	155 000,00	60 000,00	-	95 000,00
Village des créateurs	8 064,40	5 924,40	3 000,00	-	2 924,40
Total	271 858,40	197 264,40	70 000	-	127 264,40

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 70 000 € au profit des bénéficiaires suivants, pour leurs programmes d'actions retenus dans le cadre de l'opération nationale de revitalisation commerciale des centres villes :

- 60 000 € au profit de l'association My Presqu'île,
- 7 000 € au profit de l'association Mouvement Carré Nord Presqu'île,
- 3 000 € au profit de l'association Village des créateurs ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacun des bénéficiaires précités définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 70 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P01O0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.